

---

## PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ DE LA FRS

### GUIDE DU DEMANDEUR

#### Contexte du programme

Le Programme d'aide au développement de solutions pour le système de santé de la Fondation pour la recherche en santé (FRS) soutient la recherche appliquée sur le système de santé visant à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des solutions pratiques aux défis liés à l'adoption, à la prestation et aux retombées concrètes des médicaments novateurs au sein du système de santé canadien.

Le programme privilégie des projets qui vont au-delà de la simple description des enjeux du système de santé, c'est-à-dire des projets qui permettraient de générer de nouvelles données probantes, d'expérimenter des approches novatrices et de générer des connaissances exploitables pouvant améliorer l'accès des patients, renforcer le rendement du système de santé et soutenir une mise en œuvre durable dans des contextes de soins réels. L'objectif final du programme est d'améliorer le rendement du système de santé, l'efficacité de la mise en œuvre, les résultats pour les patients ainsi que la valeur sanitaire et économique à long terme pour la population canadienne.

L'édition de 2026 est structurée autour des deux piliers complémentaires de recherche appliquée de la FRS :

- Pilier 1 : Facteurs du système de santé affectant l'utilisation et les résultats dans le monde réel
- Pilier 2 : Amélioration de la cohérence et du rendement de l'évaluation et du remboursement

Les candidats doivent s'inscrire dans l'un des piliers et, pour le pilier 1, ils doivent répondre à la priorité de recherche portant sur l'amélioration de l'expérience des patients par l'entremise des parcours de soins, de l'aiguillage et de la coordination. Ils doivent également démontrer que le projet génère des connaissances pratiques, pertinentes pour la mise en œuvre et utiles à la prise de décision.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- Intègrent la recherche à la mise en œuvre et à l'amélioration opérationnelle
- Produisent des connaissances nouvelles et exploitables sur les obstacles qui limitent l'accès des patients aux médicaments novateurs
- Développent, mettent en œuvre et/ou évaluent des solutions évolutives dans des conditions réelles
- Améliorent la coordination des soins, les processus d'aiguillage et les parcours des patients



- 
- Conduisent à des améliorations mesurables des résultats pour les patients, du rendement du système, de l'équité et/ou de l'efficacité
  - Démontrent des retombées claires, notamment sur les plans financier, opérationnel ou économique, pour les principaux intervenants du système de santé, tels que les gestionnaires du système de santé, les hôpitaux, les organisations prestataires de soins et les gouvernements
  - Les propositions devraient définir clairement le problème précis qu'elles visent à résoudre, préciser les limites du projet et décrire une trajectoire crédible permettant la mise en œuvre et la pérennisation
  - Mobiliser, le cas échéant, des approches technologiques, fondées sur les données et/ou soutenues par l'intelligence artificielle
  - Produire des données probantes pouvant éclairer les politiques, la mise en œuvre, les décisions de remboursement ou les améliorations de la prestation des soins
  - Démontrer des partenariats solides et intégrés avec des organisations du système de santé, des cliniciens, des patients et d'autres parties prenantes

Les projets qui se limitent uniquement à la recherche axée sur la découverte, à la science fondamentale, au développement technologique sans voie claire de mise en œuvre, ou à la description de problèmes sans évaluation de solutions potentielles ne sont pas admissibles.

Enfin, la priorité sera accordée aux projets axés sur l'oncologie, les maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques, les maladies respiratoires et l'immunologie (maladies inflammatoires chroniques), les maladies neurodégénératives et rares, ainsi que la santé mentale.

### **Structure de financement**

Les candidats peuvent soumettre une demande dans l'une des catégories de financement suivantes :

#### **Catégorie 1 : Petits projets à durée déterminée**

- Jusqu'à 50 000 \$
- Durée : 6 à 12 mois

Ces projets doivent porter sur des questions clairement définies, des évaluations de faisabilité, la validation d'hypothèses, des activités de mise en œuvre pilote, ou l'incubation d'initiatives futures de plus grande envergure.

#### **Catégorie 2 : Projets appliqués de plus grande envergure**

- Jusqu'à 250 000 \$



- Durée : 18 à 24 mois

Ces projets s'étendent généralement à plusieurs sites ou territoires de compétence, abordent des enjeux systémiques complexes, comprennent des activités de mise en œuvre à plus grande échelle, ou reposent sur des approches d'évaluation plus exhaustives.

Le financement est axé sur l'atteinte de jalons prédéfinis et lié à des indicateurs clés de rendement (ICR), à des livrables et à des exigences de production de rapports clairement établis.

Le cofinancement et les contributions en nature sont encouragés lorsque cela est pertinent.

### **Processus de candidature**

Le Programme d'aide au développement de solutions pour le système de santé de la FRS comporte un processus de demande en deux étapes, comprenant :

#### **Étape 1 : Soumission de lettre d'intention**

Les candidats doivent soumettre une lettre d'intention présentant un aperçu concis du projet proposé. L'étape de la lettre d'intention vise à évaluer l'adéquation avec les objectifs du programme de la FRS, les piliers de recherche appliquée, le domaine de recherche prioritaire, l'orientation en matière de mise en œuvre ainsi que l'adéquation stratégique globale.

La lettre d'intention comprend les éléments suivants :

- Informations sur le projet et renseignements sur le candidat
- Enjeu du système de santé et justification
- Solution, intervention ou approche de recherche proposée
- Adéquation avec le pilier de recherche appliquée et le domaine de recherche prioritaire
- Retombées anticipées et pertinence pour la mise en œuvre
- Partenariats et contexte de mise en œuvre
- Budget et calendrier sommaires

Les lettres d'intention seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Adéquation avec les piliers de recherche appliquée de la FRS et le domaine de recherche prioritaire
- Envergure et importance des retombées proposées
- Caractère novateur et pertinence de l'approche proposée



- Faisabilité de la mise en œuvre et niveau de l'état de préparation opérationnelle
- Solidité et pertinence des partenariats

Seuls les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une demande complète.

## Étape 2 : Demande complète

Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une demande complète et détaillée.

Les projets doivent aller au-delà de la simple description des enjeux du système de santé. Ils doivent être en mesure de générer des connaissances nouvelles, exploitables et pertinentes pour la mise en œuvre, ainsi que des solutions pratiques susceptibles d'améliorer l'accès des patients, la coordination des soins, l'efficacité de la mise en œuvre et le rendement du système de santé.

La demande complète comprend les éléments suivants :

- Informations sur le projet et renseignements sur le candidat (identiques aux informations fournies dans la lettre d'intention)
- Résumé (1 page)
- Enjeu du système de santé et justification (3 pages)
- Solution proposée (3 pages)
- Plan de mise en œuvre (2 pages)
- Évaluation et incidence (3 pages)
- Stratégie en matière de données (2 pages)
- Extensibilité et durabilité (2 pages)
- Partenariats et gouvernance (2 pages)
- Équité et accès (1 page)
- Transfert et adoption des connaissances (1 page)
- Budget et justification (1 page)
- Documents à l'appui

## Critères d'évaluation de la demande complète

Critère	Description	Pondération
<b>Envergure et importance des retombées sur le système de santé</b>	Importance de l'enjeu et potentiel d'amélioration de l'accès des patients, des parcours de soins, de la coordination, de l'efficacité de la mise en œuvre, du rendement du système de santé ou de la valeur à long terme	20 %



<b>Potentiel de retombées mesurables pour les patients, le système de santé et l'économie</b>	Probabilité de générer des améliorations mesurables des résultats pour les patients, de la qualité des soins, de l'équité, de l'efficacité, de la durabilité ou de la valeur économique, incluant une valeur clairement définie et bien articulée (financière, opérationnelle ou économique) pouvant être démontrée aux parties prenantes pertinentes du système de santé	20 %
<b>Rigueur scientifique, méthodologique et de mise en œuvre</b>	Solidité et pertinence du plan de recherche, de l'approche de mise en œuvre, de la méthodologie d'évaluation, ainsi que le potentiel de générer des connaissances nouvelles et exploitables	15 %
<b>Capacité de mise en œuvre et faisabilité opérationnelle</b>	Crédibilité et faisabilité des plans de mise en œuvre, ainsi que de l'état de préparation opérationnelle, de l'intégration des flux de travail, des infrastructures, de la gouvernance, de l'interopérabilité et de la mobilisation des parties prenantes	15 %
<b>Extensibilité et durabilité</b>	Potentiel d'adoption, de transposabilité, de durabilité et de déploiement élargi à l'échelle de différents territoires de compétence, populations ou milieux de soins	10 %
<b>Solidité des partenariats intégrés au système de santé et de la mobilisation des parties prenantes</b>	Participation significative des organisations du système de santé, des cliniciens, des patients, des décideurs et des autres partenaires pertinents	10 %
<b>Étendue de l'applicabilité à l'ensemble du système de santé</b>	Pertinence et applicabilité à plusieurs maladies, populations, milieux de soins, territoires de compétence ou fonctions du système	10 %

## Projets non admissibles

Les types de projets suivants ne sont généralement pas considérés comme admissibles :

- Recherche fondamentale ou axée sur la découverte sans application claire au système de santé
- Études d'efficacité clinique centrées principalement sur des produits individuels



- 
- Projets de développement technologique sans voie clairement définie de mise en œuvre et d'évaluation
  - Projets qui se concentrent uniquement sur la description d'un problème sans tester, mettre en œuvre ou évaluer des solutions potentielles
  - Projets sans participation significative des partenaires du système de santé
  - Projets sans pertinence pour la mise en œuvre, l'extensibilité ou l'amélioration du système dans le monde réel

### **Processus d'examen et d'attribution**

Les demandes complètes feront l'objet d'un processus d'examen structuré en plusieurs étapes :

1. Vérification administrative de l'exhaustivité, de l'admissibilité et de l'alignement avec les domaines de recherche prioritaires, les piliers de recherche appliquée et les objectifs du programme de la FRS
2. Évaluation par les pairs et notation par les membres du Comité de supervision de la recherche (CSR) de la FRS
3. Décision du CSR et classement consensuel
4. Approbation finale par le conseil d'administration de la FRS

### **Financement et supervision**

Les projets financés seront suivis au moyen de :

- Jalons et indicateurs clés de rendement (ICR) définis
- Rapports de rendement et financiers à des intervalles définis
- Examen par le Comité de supervision de la recherche (CSR) de la FRS (qui formule des recommandations sur la poursuite des projets à l'intention du conseil d'administration de la FRS)

La poursuite du financement dépend des progrès et du rendement démontrés.

### **Exigences de production de rapports**

Les candidats retenus doivent :

- Soumettre un rapport provisoire et un rapport final
- Participer aux activités de partage et de diffusion des connaissances
- Faire rapport sur les obstacles à la mise en œuvre, les adaptations, les apprentissages opérationnels et les enjeux d'intégration au système
- Produire des résultats exploitables à l'intention des décideurs politiques, des dirigeants du système de santé et des responsables opérationnels



- 
- Contribuer des données probantes et des connaissances afin de soutenir l'apprentissage et l'adoption à plus grande échelle dans le système de santé

### **Dates clés**

- Lancement de l'appel de propositions : 24 juin 2026
- Date limite pour la soumission de la lettre d'intention : 22 juillet 2026
- Décisions relatives à la lettre d'intention : 4 août 2026
- Date limite pour la soumission de la demande complète (sur invitation seulement) 16 septembre 2026
- Décisions de financement : 20 octobre 2026
- Annonce publique : 17 novembre 2026

### **Pour plus d'information**

Wilma Deen, directrice générale de la Fondation pour la recherche en santé, à l'adresse [wdeen@imc-mnc.ca](mailto:wdeen@imc-mnc.ca)